

Saint-Prime, le 15 décembre 2014

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue au lieu ordinaire des séances du conseil le 15 décembre 2014.

Étaient présents à cette séance, Mesdames les conseillères Brigitte Gagné et Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Mario Lapierre, Adrien Perron, Luc A. Boneau et Sylvain Auclair siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le maire Lucien Boivin.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

Acceptation de l'ordre du jour

RÉSOLUTION No 2014-223

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Boneau, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION No 2014-224

Adoption des prévisions budgétaires 2015

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2015 s'élevant à 4 431 700\$ soient adoptées par le conseil municipal.

RÉSOLUTION No 2014-225

Taux de la taxe foncière 2015 (taux variés et taxes de secteur Villas, Grenier-Allard)

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2002-19, adopté à la séance ordinaire ajournée du 16 décembre 2002, autorise l'imposition de la taxe foncière générale par résolution (989 C.M.).

CONSIDÉRANT QUE les dépenses prévues s'établissent comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	791 600\$
Sécurité publique	360 300\$
Transport	678 500\$
Hygiène du milieu	559 900\$
Santé et bien-être	20 700\$
Aménagement, urbanisme et développement	389 000\$
Loisirs et culture	584 300\$
Frais de financement	<u>224 400\$</u>
Total des dépenses de fonctionnement :	3 608 700\$

CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES

Remboursement de la dette à long terme	774 400\$
Affectations des activités d'investissement	13 500\$
Surplus accumulé affecté	(46 400\$)
Réserves financières et fonds réservés	<u>81 500\$</u>
Total conciliation à des fins budgétaires :	823 000\$

TOTAL DES DÉPENSES ET CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES : 4 431 700\$

CONSIDÉRANT QUE les **revenus non fonciers** prévus s'élèvent à **1 801 911\$** et que les taxes spéciales pour le chemin des Oies-Blanches s'élèvent à **6 250\$**, dont 1 542\$ pour le secteur Villas et 4 708\$ pour le secteur Grenier-Allard.

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'**évaluation imposable** est de **197 871 600\$** et se répartit selon les catégories suivantes :

➤ Résiduelle (résidentielle et autres)	172 176 318\$
➤ Immeubles 6 logements et +	2 689 483\$
➤ Immeubles non résidentiels	14 851 799\$
➤ Immeubles industriels	8 154 000\$

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'**évaluation imposable** au chemin des Oies-Blanches est de **2 371 800\$** pour le secteur Villas et de **4 956 200\$** pour le secteur Grenier-Allard.

CONSIDÉRANT QUE la **différence entre les revenus et les dépenses** représente un montant de **2 629 789\$** et que par conséquent, il est nécessaire d'imposer et de prélever une taxe foncière générale, pour un montant total de **2 623 539\$**, selon les catégories suivantes :

➤ Résiduelle (résidentielle et autres)	1,21\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles 6 logements et +	1,24\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles non résidentiels	2,15\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles industriels	2,30\$ par cent dollars d'évaluation imposable

ET une taxe foncière de secteur au Chemin des Oies-Blanches, pour un montant total de **6 250\$**, selon les secteurs suivants :

➤ Secteur Villas	0,065\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Secteur Grenier-Allard	0,095\$ par cent dollars d'évaluation imposable

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QU'une **taxe foncière** soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité **pour l'année 2015** selon les taux et les catégories suivantes :

➤ Résiduelle (résidentielle et autres)	1,21\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles 6 logements et +	1,24\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles non résidentiels	2,15\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles industriels	2,30\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Secteur Villas (taxe secteur add.)	0,065\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Secteur Grenier-Allard (taxe s. add.)	0,095\$ par cent dollars d'évaluation imposable

**RÉSOLUTION
No 2014-226**

Taux de la taxe spéciale 2015 pour les bénéficiaires du réseau d'aqueduc rang-3 sud

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE le taux de la taxe spéciale 2015 applicable au service de la dette, pour le secteur bénéficiaire des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc du rang-3 sud, soit fixé par ce conseil à 210\$ par unité.

**RÉSOLUTION
No 2014-227**

Taux de la taxe 2015 sur les matières résiduelles

ATTENDU QUE, selon l'article 8 du règlement numéro 2010-02 adopté à la séance ordinaire du 11 janvier 2010, le conseil de la municipalité de Saint-Prime décrète que la taxe sur les matières résiduelles est imposée par résolution, à compter de l'exercice financier 2011.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU PAR CE CONSEIL QUE la taxe sur les matières résiduelles, pour l'année 2015, soit fixée comme suit :

- 210\$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation;
- 105\$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation saisonnière;
- 439\$ par usager pour les ICI (institutions, commerces et industries);
- 288\$ par usager pour les ICI fermes;
- Un supplément de 90.50\$ par résidence permanente visée par le service de vidange et de traitement des fosses septiques;
- Un supplément de 45.25\$ par résidence saisonnière visée par le service de vidange et de traitement des fosses septiques.

**RÉSOLUTION
No 2014-228**

Adoption du règlement No 2014-08 ayant pour objet de modifier le Règlement No 2008-01 relatif aux tarifs d'aqueduc et d'égouts, et ses amendements

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU par ce conseil d'adopter le règlement No 2014-08 intitulé « Règlement modifiant le Règlement No 2008-01 relatif aux tarifs d'aqueduc et d'égouts, et ses amendements »; lequel a pour but de :

- 1) Ajuster la tarification de la fromagerie avec les prévisions budgétaires 2015;
- 2) Ajuster la tarification de base (financement permanent des travaux du règlement No 2010-05);
- 3) Ajuster les unités de base pour certaines catégories d'immeubles.

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017

**RÉSOLUTION
No 2014-229**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE le programme des dépenses en immobilisations de la Municipalité de Saint-Prime pour les exercices financiers 2015-2016-2017 soit adopté par ce conseil.

Ce programme triennal est divisé en phases annuelles, et prévoit pour chacune des années les dépenses suivantes :

<u>Année</u>	<u>Montant</u>
2015	376 500\$ \$
2016	5 973 500\$ \$
2017	760 000\$ \$
<u>TOTAL</u>	<u>7 110 000\$</u>

Ce programme triennal prévoit **20 projets** précis, tels que détaillés ci-dessous :

Emprunts à long terme (règlements)	Année	Montant	
2015			
1) Prolongement quartier Vert-Eau – Rues des Cerisiers et Pruniers (Revêtement de surface);	2015	73 000\$	
2) Construction rue Lavoie (Revêtement surface);	2015	55 000\$	
3) Prolongement rue Lavoie – Phase 2;	2015	<u>200 000\$</u>	328 000\$
2016			
4) Réaménagement de l'hôtel de ville (si subvention);	2016	730 000\$	
	2016	790 000\$	
5) Relocalisation de la caserne (si subvention);	2016	50 000\$	
6) Parc de quartier – Quartier Vert-Eau;	2016	270 000\$	
7) Prolongement quartier Vert-Eau – Rue des Cerisiers (160 m.);	2016	65 000\$	
8) Prolongement rue des Pruniers (Revêtement de surface et bordures);	2016	900 000\$	
9) Réfection Avenue Albert Perron (si subvention);	2016	900 000\$	
10) Réfection route Marcel Auclair (si subvention);	2016	2 145 000\$	
11) Déphosphotation des bassins d'épuration (si subvention);	2016	<u>123 500\$</u>	5 973 500\$
12) Circuit de mise en forme intergénérationnel (si subvention);			
Note : Subventions totales estimées à 3 173 000\$			
2017			
13) Relocalisation de la bibliothèque municipale (si subvention);	2017	<u>760 000\$</u>	760 000\$
Note : Subventions totales estimées à 380 000\$			
TOTAL EMPRUNT À LONG TERME			7 061 500\$
Fonds de roulement			
14) Camionnette;	2015	35 000\$	35 000\$
TOTAL FONDS DE ROULEMENT			35 000\$
Fonds d'administration			
15) Wi-Fi public – secteur loisirs;	2015	1 000\$	
16) Poste de travail – urbanisme, projecteur;	2015	2 900\$	
17) Matériel – Projet sur la psychomotricité;	2015	2 100\$	
18) Améliorations Hôtel de ville;	2015	5 000\$	
19) Rayonnage bibliothèque;	2015	1 500\$	
20) Aquaplane	2015	<u>1 000\$</u>	13 500\$
TOTAL FONDS D'ADMINISTRATION			13 500\$
TOTAL DES PROJETS			7 110 00\$

Levée de l'assemblée

**RÉSOLUTION
No 2014-230**

À 20h00, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée.

**Lucien Boivin, maire
Président de l'assemblée**

**Régis Girard, directeur général
et secrétaire-trésorier**

=====